



## Baisse de la production française de sucre pour la campagne 2012/2013

**P**our la deuxième campagne consécutive, le bilan sucrier mondial 2012/2013 devrait être significativement excédentaire. Au début de la campagne 2012/2013, la baisse des cours mondiaux amorcée lors de la campagne 2011/2012 se poursuit. Cependant, la production européenne de sucre baisse en 2012/2013, après une campagne record. La France suit cette tendance, mais reste la première productrice de l'Union européenne. Les prix du sucre du quota sont en hausse en début de campagne.

### Baisse de la production européenne de sucre

Dans l'Union européenne, pour la campagne 2012/2013, les rendements de betterave (10,9 t/ha) sont en baisse par rapport à la campagne record 2011/2012, mais en hausse par rapport aux cinq dernières campagnes. En revanche, les surfaces progressent par rapport à la campagne 2011/2012 (+ 1,8 %), et augmentent de 34 milliers d'hectares par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes.

La production européenne de sucre – y compris de sucre pour la production d'éthanol et pour les industries chimiques et pharmaceutiques – diminue de 6 % pour la campagne 2012/2013. Exprimée en sucre blanc, elle atteint 17,2 millions de tonnes (Mt) en 2012/2013, contre 18,7 Mt en 2011/2012. Si la production

allemande est en légère hausse (+ 2 %), la production européenne est grevée par la baisse des productions française, polonaise et britannique. La France n'en demeure pas moins le premier producteur européen de sucre, l'avance sur l'Allemagne se réduisant toutefois fortement.

### Hausse du prix du sucre du quota dans l'Union européenne, au début de la campagne 2012/2013

D'abord marqués par une baisse programmée dans le cadre de la réforme de l'Organisation commune des marchés entre 2006 et 2010, les prix du sucre du quota s'étaient stabilisés tout au long de l'année 2010. En 2011, ils ont fortement augmenté avant de se stabiliser à la fin de la campagne 2011/2012. Au début de la campagne 2012/2013, ils retournent à la hausse.

Le niveau élevé du prix du sucre du quota, enregistré malgré de bonnes campagnes 2011/2012 et 2012/2013, n'est pas une exception communautaire, ce phénomène s'observant notamment en Chine et en Russie. Par ailleurs, il est établi à partir des prix enregistrés par l'Observatoire des prix de l'UE. Ceux-ci reflètent en majorité les transactions contractualisées pendant la campagne 2011/2012 au cours de laquelle les stocks de sucre de début de campagne étaient encore très bas. Enfin, il s'explique par la conjonction de deux facteurs ayant créé des difficultés d'approvisionnement dans l'UE durant les dernières campagnes : d'une part un niveau d'importation inférieur aux prévisions dans les pays moins avancés et ceux de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique, et d'autre part une légère progression de la consommation alimentaire. Dans ce

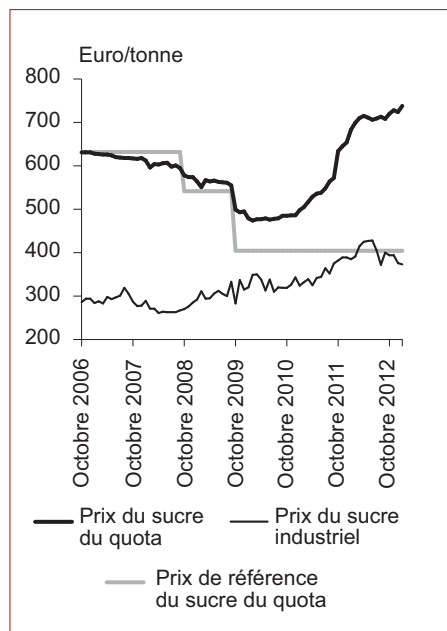
contexte, pour répondre à la demande et opérer une pression à la baisse sur les prix de l'UE, la Commission européenne a autorisé des mesures exceptionnelles d'approvisionnement du marché, notamment l'utilisation du sucre hors quota sur le marché du quota et des importations à droit de douane réduit. Elle vise ainsi pour cette campagne 2012/2013 à ajouter 1,2 Mt de sucre sur le marché du quota, en sus de la production communautaire et des importations traditionnelles.

Le prix du sucre hors quota baisse depuis juin 2012 (428 euros par tonne en juin 2012, contre 373 €/t en janvier 2013). Cette baisse marque une rupture avec la tendance haussière observée depuis la seconde moitié de l'année 2008, en relation avec les cours mondiaux.

### Une campagne française 2012/2013 en recul

En France, les surfaces emblavées en betterave, du quota et hors quota, s'étendent en 2012 sur 390 000 hectares, reculant très légèrement pas rap-

### Au début de la campagne 2012/2013, les prix du sucre du quota repartent à la hausse



Source : FranceAgriMer d'après la Commission européenne

port à 2011. En revanche, les rendements de betterave à 16° (86 t/ha) sont en forte baisse par rapport à l'excellente année 2011 (97 t/ha) et inférieurs de 3 t/ha à la moyenne des cinq campagnes précédentes. Ainsi, la production de betterave, de 33,5 millions de tonnes en 2012, diminue de 12 % par rapport à 2011, mais reste dans la moyenne des cinq dernières campagnes. En 2013, les surfaces emblavées en betterave, sur 385 000 hectares, reculeraient légèrement.

Avec une production de 4,5 Mt de sucre de betterave pour la campagne 2012/2013, en baisse de 10 %, la France reste en tête des principaux producteurs de sucre de l'Union européenne. Elle totalise avec l'Allemagne les deux tiers de la production hors quota de l'Union européenne. La baisse de la production française de sucre de betterave affecte celle de sucre hors quota, tandis que la production de sucre du quota reste stable.

La production de sucre hors quota est pour partie vouée à l'exportation contingente sur le marché mondial, et pour l'autre destinée à l'industrie chimique et à la fabrication d'alcool-éthanol. Les exportations de sucres brut et raffiné vers les pays tiers enregistreraient une baisse sensible par rapport à la campagne 2011/2012, qui avait profité d'un report du contingent d'exportation de 2010/2011. Le niveau d'exportation communautaire 2012/2013 atteindrait alors le plafond autorisé par les accords internationaux (1,37Mt).

### Hausse prévue des stocks mondiaux de sucre pour la campagne 2012/2013

Pour la seconde année consécutive, la campagne mondiale 2012/2013 serait largement excédentaire, d'après l'International sugar organization (Iso). La production mondiale atteindrait le niveau record de 178 Mt (+ 1,4 %). En effet, les principaux exportateurs – Brésil, Thaïlande, Australie, Mexique, Inde –, ainsi que les principaux impor-

tateurs – Russie, Chine, Pakistan, USA – ont augmenté leurs productions.

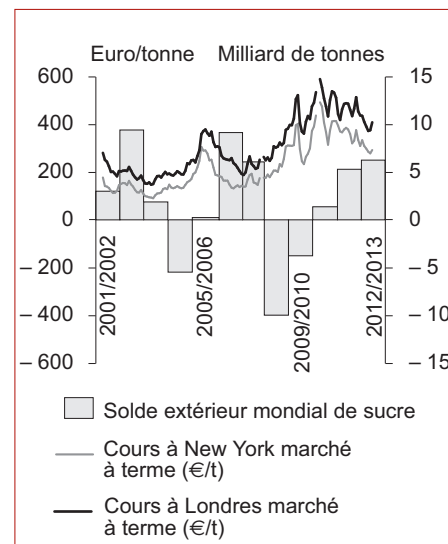
Parallèlement, le rythme de croissance serait plus élevé pour la consommation mondiale (+ 2 %) que pour la production, la seconde dépassant néanmoins nettement la première.

Les campagnes excédentaires 2011/2012 et 2012/2013 permettent ainsi une amélioration des stocks mondiaux mis à mal après trois mauvaises campagnes. Ainsi, le ratio stocks mondiaux/consommation dépasserait 40 %.

### Les cours mondiaux du sucre se détendent

Ce retour à des niveaux de stocks plus importants depuis deux campagnes a permis aux cours mondiaux de se détendre. Ainsi, après avoir atteint un niveau élevé en janvier 2012, les cours mondiaux du sucre suivent une tendance baissière. Le cours du sucre brut à New York est passé de 415 €/t à la fin de la campagne 2010/2011 à 294 €/t en mars 2013.

### Depuis le début de la campagne 2011/2012, les cours mondiaux du sucre diminuent



Sources : ISO, FranceAgriMer, La Dépêche

## L'organisation commune des marchés du sucre et sa réforme de 2006

### L'organisation commune des marchés (OCM)

L'organisation du marché du sucre est fondée sur le système des quotas de production (13,3 Mt et 0,7 Mt d'isoglucose répartis entre 20 États membres), un prix minimum de la betterave pour la production de sucre sous quota et une protection douanière très élevée aux frontières. L'ensemble de ces ressources couvre la consommation alimentaire communautaire (16 Mt).

Cette OCM prévoit en outre des mécanismes de régulation spécifiques au marché du sucre :

- le report, qui autorise chaque fabricant à comptabiliser une partie de sa production hors quota comme production sous quota de la campagne suivante ;
- le retrait, qui autorise la Commission européenne à reporter une partie de la production sous quota sur la campagne suivante ;
- les restitutions à la production, accordées en cas d'indisponibilité du sucre excédentaire sur le marché de l'UE au prix du sucre mondial ;
- le pouvoir conféré à la Commission européenne d'adopter toute mesure de gestion temporaire de marché en cas de variation anormale des prix communautaires ou des prix mondiaux, susceptible de générer des difficultés d'approvisionnement du marché européen.

Depuis 2006, le marché du sucre bénéficie également d'un système d'intervention et de restitutions à l'exportation :

- stockage privé en deçà du prix de référence (404,40 €/t et pour le sucre blanc et 335,20 €/t pour le sucre brut) ;
- restitutions aux exportations mises à zéro dans le secteur du sucre depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Parallèlement, la profession est soumise à une taxe à la production (12 €/t de quota de sucre et 6 €/t de quota d'isoglucose).

Enfin, le règlement communautaire prévoit l'existence d'accords interprofessionnels encadrant les relations entre fabricants de sucre et planteurs.

### La réforme de 2006

L'OCM du sucre a été réformée en 2006. L'organisation qui prévalait alors faisait face à différentes critiques : les pays tiers l'accusaient de concurrence déloyale et de protectionnisme et ont attaqué ce régime à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Pour répondre à ces critiques et à la décision de 2004 de l'organe de règlement des différends de l'OMC, l'UE a pris des mesures visant à réformer l'OCM mise en place en 2001. La production sous quota a ainsi été réduite de 6 millions de tonnes, pour atteindre 14 Mt. Par ailleurs, le prix de référence a remplacé le prix

d'intervention qui prévalait jusqu'alors et a été fixé à un niveau plus bas. Une aide au stockage privé a été instituée lorsque le prix du marché passe en dessous de celui de référence ainsi que le déclenchement du mécanisme d'intervention qui consiste à racheter du sucre du quota à 80 % du prix de référence sous condition de quantité maximale et garantit un prix minimum pour la betterave sous quota, mais pas pour le sucre. Le stockage privé n'a à ce jour jamais été mis en œuvre. Par ailleurs, ces prix sont plus bas que les prix avant la réforme. De plus, les quotas de sucre A (sucre destiné à la vente sur le marché communautaire) et de sucre B (sucre destiné à l'exportation subventionnée aux pays tiers) ont été fusionnés. Pour éviter que les prix baissent en dessous des prix de référence, outre le stockage privé et le mécanisme d'intervention, lorsque la production dépasse le quota, il est possible de reporter la vente de cette production à la campagne suivante. Les sucres du quota sont destinés à la consommation communautaire, ceux hors quota aux utilisations industrielles et à l'exportation.

Au niveau des échanges avec les pays tiers, l'UE peut exporter dans le cadre de ses engagements avec l'OMC dans la limite du plafond de 1,37 Mt. Pour les importations, le régime en faveur des pays les moins avancés (PMA) est maintenu et lui sont étendus les prix garantis ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Par ailleurs, afin de remédier à des perturbations du marché, la Commission européenne peut prendre des mesures d'ouverture ou de restriction des importations, ainsi qu'ouvrir à la vente du sucre hors quota sur le marché communautaire.

Enfin, un fonds de restructuration a été créé pour financer le démantèlement de sucreries entre 2006 et 2008. Abondé par une taxe prélevée sur le sucre et l'isoglucose du quota, ce fonds a conduit la filière à abandonner près de 5,8 Mt de sucre sous quota engendrant la fermeture de près de 73 usines. Depuis, l'UE est passée du statut d'exportateur net au statut d'importateur net. Sa consommation alimentaire est couverte par la production communautaire (82 %) et les importations (18 %).

### Discussions sur l'avenir des quotas dans le cadre de la réforme de la PAC 2013

Dans le cadre des négociations sur la prochaine PAC, le Parlement européen et le Conseil débattront de la prochaine Organisation commune des marchés du sucre sur la base de la proposition de la Commission qui vise à ne pas prolonger les quotas au-delà de 2015. Les discussions qui auront lieu durant le second semestre 2013 détermineront la date de prolongation des quotas sucriers et les caractéristiques du prochain régime communautaire.

Prix de référence en €/t	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Sucre blanc	541,5	404,4	404,4	404,4	404,4
Sucre brut	448,8	335,2	335,2	335,2	335,2
Betterave sous quota	27,83	26,29	26,29	26,29	26,29

Source : Commission européenne

## Sources et définitions

- International Sugar Organization (Iso), pour les données sur la production et la consommation mondiale.
- FranceAgriMer, pour les données sur les productions européenne et française de sucre.
- La Dépêche/Le Petit Meunier, pour les cours du sucre.

## Pour en savoir plus

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sur les grandes cultures sont disponibles à parution sur le site Agreste de la statistique agricole : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

- dans « Données en ligne - Conjoncture agricole - Grandes cultures et fourrages » pour les séries chiffrées
- dans la rubrique « Conjoncture - Grandes cultures et fourrages » pour les publications Agreste Conjoncture

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

- « Hausse de la sole de blé tendre, recul de l'orge, du blé dur et du colza », Infos rapides Grandes cultures et fourrages n° 2/10, avril 2013
- « Hausse de la production française de sucre sur fond de prix communautaires élevés », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2012/178, juin 2012
- « Cours du sucre toujours élevés malgré le retour à l'excédent de la production mondiale », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2011/140, mars 2011
- « Déficit du bilan mondial et spéculations font pression sur les cours », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2010/109, avril 2010
- « Le bilan sucrier mondial 2008/2009 s'annonce déficitaire », Synthèses Grandes cultures - Betterave n° 2009/73, juin 2009

Les dernières publications FranceAgriMer parues sur le thème sont :

- « Bulletin n° 506 », mars 2013
- « Le marché du sucre n° 20 », janvier 2013

Le Centre de documentation et d'information Agreste (CDIA) : ouverture les mardi et jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 49 55 85 85, Mél : [agreste-info@agriculture.gouv.fr](mailto:agreste-info@agriculture.gouv.fr)

## Organismes et abréviations

ACP : Afrique-Caraïbes-Pacifique

Iso : International sugar organization

OCM : organisation commune de marchés

OMC : Organisation mondiale du commerce

PMA : pays les moins avancés



## Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Secrétariat Général  
**SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE**  
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex  
Tél. : 01 49 55 85 05 - Site Internet : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot  
Rédacteur : Guillaume Wemelbeke  
Composition : SSP Beauvais  
Dépôt légal : À parution  
© Agreste 2013

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)